

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : ETSX1130037X

Direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins ;

Direction déléguée des systèmes d'information ;

Direction de la stratégie, des études et des statistiques ;

Secrétariat général ;

Le directeur général, M. Frédéric VAN ROEKEGHEM, délègue sa signature à des agents de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

DIRECTION DÉLÉGUÉE À LA GESTION ET À L'ORGANISATION DES SOINS (DDGOS)

Direction de l'offre de soins (DOS)

M. Jean-Pierre ROBELET

Décision du 1^{er} janvier 2011

La délégation de signature accordée à M. Jean-Pierre ROBELET par décision du 25 octobre 2010 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Philippe ULMANN

Décision du 1^{er} janvier 2011

Délégation de signature est accordée à M. Philippe ULMANN, directeur de l'offre de soins, DDGOS/DOS, pour signer :

- la correspondance courante émanant de la direction de l'offre de soins à l'exclusion :
 - des circulaires, lettres réseau, enquêtes/questionnaires ;
 - des lettres qui, par nature, doivent être signées par le directeur général ;
- les états de frais et pièces justificatives correspondant aux déplacements des membres des instances pour lesquels des accords d'indemnisation existent ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées entrant par la direction de l'offre de soins ;
- les ordres de dépenses, titres de recettes, ordres de reversement, engagements, déagements et pièces justificatives correspondantes, ainsi que toute pièce comptable concernant :
 - le Fonds national des accidents du travail et des maladies professionnelles pour ce qui concerne les dotations hospitalières, les forfaits de soins en médico-social ;
 - le Fonds national de l'assurance maladie ;
 - le Fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés ;
 - le Fonds des actions conventionnelles ;
- les ordres de dépenses et pièces justificatives correspondant aux actions conventionnelles financées sur le Fonds national de l'action sanitaire et sociale, à l'exception des dotations allouées aux CPAM et CGSS au titre de l'indemnisation de la formation médicale continue des biologistes, sages-femmes et professions paramédicales ;
- les opérations de trésorerie de la gestion assurance maladie et les opérations de trésorerie de la gestion accidents du travail et maladies professionnelles pour les dotations hospitalières, les forfaits de soins en médico-social, et toute autre opération relevant de ses attributions ;
- les attributions et notifications des dotations aux CPAM, CARSAT, CRAM d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, CGSS et URCAM accordées dans le cadre des Fonds nationaux et domaines précités ;
- les états exécutoires pris pour la récupération de créances relevant du Fonds des actions conventionnelles ;
- les attributions et notifications des dotations aux CPAM, CARSAT, CRAM d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, CGSS et URCAM accordées dans le cadre du Fonds des actions conventionnelles ;

- les actes liés à la gestion administrative et financière de l'organisme gestionnaire conventionnel ;
- les délibérations des instances paritaires nationales prévues par les conventions en vigueur.

En matière de marchés publics, dans le cadre des opérations intéressant la direction de l'offre de soins, DDGOS/DOS, délégation de signature est accordée à M. Philippe ULMANN, pour signer :

- les accords-cadres et les marchés de travaux, fournitures, maintenances et services courants dont le montant est inférieur ou égal à 5 millions d'euros TTC ;
- les autres accords-cadres et marchés dont le montant est inférieur ou égal à 350 000 euros TTC, à l'exception des accords-cadres et des marchés de prestations d'organisation et d'audit concernant la direction de l'offre de soins.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION DÉLÉGUÉE DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DDSI)

Mission cabinet du directeur délégué des systèmes d'information (CABDDSI) M. Eric ONADO

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Eric ONADO par décision du 1^{er} juillet 2010 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Eric ONADO, responsable de la mission cabinet, DDSI/CAB, pour signer :

- la correspondance courante émanant de la mission cabinet de la direction déléguée des systèmes d'information ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la mission concernée.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Yves BUEY, directeur délégué des systèmes d'information, et de M. Stéphane LEMERCIER, adjoint au directeur délégué des systèmes d'information, délégation de signature est accordée à M. Eric ONADO, DDSI/CAB, pour signer :

- la correspondance courante émanant de la direction déléguée des systèmes d'information ;
- les circulaires, lettres réseau, enquêtes/questionnaires de la DDSI ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la DDSI.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Yves BUEY, directeur délégué des systèmes d'information, de M. Nicolas GANDILHON, responsable de la direction de la stratégie des ressources et des moyens et de M. Stéphane LEMERCIER, adjoint au directeur délégué des systèmes d'information, délégation de signature est accordée à M. Eric ONADO, responsable de la mission cabinet, DDSI/CAB, pour signer :

- les lettres de notification aux organismes de l'assurance maladie relatives aux équipements, fournitures et services informatiques ;
- les notifications des ouvertures de crédits afférentes aux dépenses d'investissements informatiques concernant :
 - a) Le Fonds national de gestion administrative, pour les caisses primaires d'assurance maladie, les centres de traitements informatiques, les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, et les caisses générales de sécurité sociale,
 - b) Le Fonds national de la prévention des accidents du travail pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, et les caisses générales de sécurité sociale,
 - c) Le Fonds national du contrôle médical pour les échelons régionaux du contrôle médical,
 - d) Le Fonds national de l'action sanitaire et sociale pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, et les caisses générales de sécurité sociale,
 - e) Le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire pour les CPAM, CARSAT, CRAM d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, et les CGSS.

En matière de marchés publics, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Yves BUEY, directeur délégué des systèmes d'information, de M. Nicolas GANDILHON, responsable de la direction de la stratégie des ressources et des moyens et de M. Stéphane LEMERCIER, adjoint au directeur délégué des systèmes d'information, délégation de signature est accordée à M. Eric ONADO, responsable de la mission cabinet, DDSI/CAB, dans le cadre des opérations intéressant la DDSI, pour signer :

- les accords-cadres et les marchés de travaux, fournitures, maintenances et services courants dont le montant est inférieur ou égal à 5 millions d'euros TTC ;
- les autres accords-cadres et marchés dont le montant est inférieur ou égal à 500 000 euros TTC, à l'exception des accords-cadres et des marchés de prestations d'organisation et d'audit concernant la DDSI.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

**Direction du pilotage et de la relation métier (DPRM)
M. Stéphane LEMERCIER**

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Stéphane LEMERCIER par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est donnée à M. Stéphane LEMERCIER, responsable de la direction du pilotage et de la relation métier, DDSI/DPRM, pour signer :

- la correspondance courante émanant de la direction du pilotage et de la relation métier ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves BUEY, directeur délégué des systèmes d'information, délégation de signature est accordée à M. Stéphane LEMERCIER, adjoint au directeur délégué des systèmes d'information, pour signer :

- la correspondance courante émanant de la direction déléguée des systèmes d'information ;
- les circulaires, lettres réseau et enquêtes/questionnaires émanant de la DDSI ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la DDSI.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Yves BUEY, directeur délégué des systèmes d'information, et de M. Nicolas GANDILHON, responsable de la direction de la stratégie des ressources et des moyens, délégation de signature est accordée à M. Stéphane LEMERCIER, adjoint au directeur délégué des systèmes d'information, pour signer :

- les lettres de notification aux organismes de l'assurance maladie relatives aux équipements, fournitures et services informatiques ;
- les notifications des ouvertures de crédits afférentes aux dépenses d'investissements informatiques concernant :
 - a) Le Fonds national de gestion, pour les caisses primaires d'assurance maladie, les centres de traitements informatiques, les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, et les caisses générales de sécurité sociale ;
 - b) Le Fonds national de prévention des accidents du travail pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, et les caisses générales de sécurité sociale ;
 - c) Le Fonds national du contrôle médical pour les échelons régionaux du contrôle médical ;
 - d) Le Fonds national de l'action sanitaire et sociale pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle et les caisses générales de sécurité sociale ;
 - e) Le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires pour les CPAM, les CARSAT, les CRAM d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle et les CGSS.

En matière de marchés publics, en cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Yves BUEY, directeur délégué des systèmes d'information, et de M. Nicolas GANDILHON, responsable de la direction de la stratégie des ressources et des moyens, délégation de signature est accordée à M. Stéphane LEMERCIER pour signer :

- les accords-cadres et les marchés de travaux, fournitures, maintenances et services courants dont le montant est inférieur ou égal à 5 millions d'euros TTC ;
- les autres accords-cadres et marchés dont le montant est inférieur ou égal à 500 000 euros TTC, à l'exception des accords-cadres et des marchés de prestations d'organisation et d'audit concernant la DDSI.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

**Département pilotage transverse (DPT)
M. Philippe BOBET**

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Philippe BOBET par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Philippe BOBET, responsable du département pilotage transverse, DDSI/DPRM, pour signer :

- la correspondance courante émanant du département ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département avant-projet (DAP)
M. Jean-Jacques VELY

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Jean-Jacques VELY par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Jean-Jacques VELY, responsable du département avant-projet, DDSI/DPRM, pour signer :

- la correspondance courante émanant du département ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Direction étude et développement des solutions (DEDS)
M. Patrick PANNET

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Patrick PANNET par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Patrick PANNET, responsable de la direction étude et développement des solutions, DDSI/DEDS, pour signer :

- la correspondance courante émanant de la direction concernée ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département gestion des prestations (DGP)
M. Pedram NIKFOAD

Décision du 1^{er} novembre 2010

Délégation de signature est accordée à M. Pedram NIKFOAD, responsable du département gestion des prestations, DDSI/DEDS, pour signer :

- la correspondance courante émanant du département ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département gestion des référentiels, de l'informatique interne et GRC (DGRR)
M. Jean-François GIROD

Décision du 1^{er} novembre 2010

Délégation de signature est accordée à M. Jean-François GIROD, responsable du département gestion des référentiels, de l'informatique interne et GRC, DDSI/DEDS, pour signer :

- la correspondance courante émanant du département ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département fonctions transverses (DFT)
M. Jean-Louis MANCEL

Décision du 1^{er} novembre 2010

Délégation de signature est accordée à M. Jean-Louis MANCEL, responsable du département fonctions transverses, DDSI/DEDS, pour signer :

- la correspondance courante émanant du département ;

- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Direction opérations informatiques et technologiques (DOIT)
M. Jean-François LAGARDE

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Jean-François LAGARDE par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Jean-François LAGARDE, responsable de la direction opérations informatiques et technologiques, DDSI/DOIT, pour signer :

- la correspondance courante de la direction opérations informatiques et technologiques ;
- la correspondance liée à la gestion des cartes et secrets ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction concernée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département service relation clients organismes (DSRCO)
M. Gilles LEGER

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Gilles LEGER par décision du 15 décembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Gilles LEGER, responsable du centre d'exploitation national, DDSI/DOIT, pour signer :

- la correspondance courante émanant du centre d'exploitation national ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le centre concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Stéphane de BRUYNE

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Stéphane de BRUYNE par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Stéphane de BRUYNE, responsable technique du centre de support national, DDSI/DOIT, pour signer :

- la correspondance courante du centre de support national ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le centre concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Thierry DUC

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Thierry DUC par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Thierry DUC, responsable technique du centre de support national, DDSI/DOIT, pour signer :

- la correspondance courante du centre de support national ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le centre concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Dominique VANDERRIEST

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Dominique VANDERRIEST par décision du 15 décembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Dominique VANDERRIEST, manager opérationnel au sein du département service relations clients organismes, secteur éditique de Villeneuve-d'Ascq, DDSI/DOIT, pour signer :

- la correspondance courante émanant du site de Villeneuve-d'Ascq ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné sur le site de Villeneuve-d'Ascq.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département infrastructures technologiques (DIT)
M. Jean-Marc PEROL

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Jean-Marc PEROL par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Jean-Marc PEROL, responsable du département infrastructures technologiques, DDSI/DOIT, pour signer :

- la correspondance courante émanant du département concerné ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Rémy RIO

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Rémy RIO par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Rémy RIO, responsable du centre national de gestion du réseau, DDSI/DOIT, pour signer :

- la correspondance courante émanant du centre national de gestion du réseau ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le centre concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département pilotage des activités (DPA)
M. Charles VINCENT

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Charles VINCENT par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est donnée à M. Charles VINCENT, responsable du département pilotage des activités, DDSI/DOIT, pour signer :

- la correspondance courante émanant du département concerné ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département support aux activités (DSA)
M. André LOCATELLI

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. André LOCATELLI par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable du département support aux activités, délégation de signature est accordée à M. André LOCATELLI, manager opérationnel au sein de ce département, DDSI/DOIT, pour signer :

- la correspondance courante émanant du département support aux activités ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Blandine COLLET

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à Mme Blandine COLLET par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Blandine COLLET, manager opérationnel au sein du département support aux activités, DDSI/DOIT, pour signer la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Jean DALLE-RIVE

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Jean DALLE-RIVE par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Jean DALLE-RIVE, manager opérationnel au sein du département support aux activités, DDSI/DOIT, pour signer la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. François GAMBA

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. François GAMBA par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. François GAMBA, manager opérationnel au sein du département support aux activités, DDSI/DOIT, pour signer la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Christian LOPEZ

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Christian LOPEZ par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Christian LOPEZ, manager opérationnel au sein du département support aux activités, DDSI/DOIT, pour signer la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département de l'informationnel et de l'aide au pilotage (DIAP)

M. Stéphane LEPINGLE

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Stéphane LEPINGLE par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Stéphane LEPINGLE, adjoint au responsable du département de l'informationnel et de l'aide au pilotage, à la direction déléguée des systèmes d'information (DDSI/DOIT), pour signer :

- la correspondance courante émanant du département de l'informationnel et de l'aide au pilotage ;
- la correspondance liée à la gestion des cartes et secrets ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département de l'informationnel et de l'aide au pilotage.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Thierry BODIN

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Thierry BODIN par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Thierry BODIN, manager opérationnel au sein du département de l'informationnel et de l'aide au pilotage, DDSI/DOIT, pour signer :

- la correspondance liée à la gestion des cartes et secrets ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Véronique CHARLUET

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à Mme Véronique CHARLUET par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Véronique CHARLUET, manager opérationnel au sein du département de l'informationnel et de l'aide au pilotage, DDSI/DOIT, pour signer :

- la correspondance liée à la gestion des cartes et secrets ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Dominique KERREST

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Dominique KERREST par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Dominique KERREST, manager opérationnel au sein du département de l'informationnel et de l'aide au pilotage, DDSI/DOIT, pour signer :

- la correspondance liée à la gestion des cartes et secrets ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Franck LETELLIER

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Franck LETELLIER par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Franck LETELLIER, manager opérationnel au sein du département de l'informationnel et de l'aide au pilotage, DDSI/DOIT, pour signer :

- la correspondance liée à la gestion des cartes et secrets ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département concerné.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Direction de la stratégie des ressources et des moyens (DSRM)

M. Nicolas GANDILHON

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Nicolas GANDILHON par décision du 1^{er} juillet 2010 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Nicolas GANDILHON, responsable de la direction de la stratégie des ressources et des moyens, DDSI/DSRM, pour signer :

- la correspondance courante émanant de la direction concernée ;
- les lettres de notification aux organismes de l'assurance maladie relatives aux équipements, fournitures et services informatiques ;

- les notifications des ouvertures de crédits afférentes aux dépenses d'investissements informatiques concernant :
 - a) Le Fonds national de gestion administrative, pour les caisses primaires d'assurance maladie, les centres de traitements informatiques, les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, et les caisses générales de sécurité sociale ;
 - b) Le Fonds national de la prévention des accidents du travail pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, et les caisses générales de sécurité sociale ;
 - c) Le Fonds national du contrôle médical pour les échelons régionaux du contrôle médical ;
 - d) Le Fonds national de l'action sanitaire et sociale pour les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail, les caisses régionales d'assurance maladie d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, et les caisses générales de sécurité sociale ;
 - e) Le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire pour les CPAM, CARSAT, CRAM d'Île-de-France et d'Alsace-Moselle, et les CGSS ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la DDSI.

En matière de marchés publics, dans le cadre des opérations intéressant la DDSI, délégation de signature est accordée à M. Nicolas GANDILHON, pour signer :

- les accords-cadres et les marchés de travaux, fournitures, maintenances et services courants dont le montant est inférieur ou égal à 5 millions d'euros TTC ;
- les autres accords-cadres et marchés dont le montant est inférieur ou égal à 500 000 euros TTC, à l'exception des accords-cadres et des marchés de prestations d'organisation et d'audit concernant la DDSI.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département des achats de télécommunications, d'informatique et d'éditique (DATIE)
M. Gérard BLUTEAU

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Gérard BLUTEAU par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Gérard BLUTEAU, responsable du département des achats de télécommunications, d'informatique et d'éditique à la direction déléguée des systèmes d'information, DDSI/DSRM, pour signer :

- la correspondance courante du département concerné ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction déléguée ;
- les bons de commande d'un montant maximum de 1 million d'euros TTC issus des marchés concernant la direction déléguée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Département du développement des ressources humaines et des études (DDRHE)
M. Jacques BERNIER

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Jacques BERNIER par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Jacques BERNIER, responsable du département du développement des ressources humaines et des études, DDSI/DSRM, pour signer :

- la correspondance courante du département concerné ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Mission RSSI (MRSSI)
M. Gilles BENAD

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Gilles BENAD par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Gilles BENAD, responsable de la mission RSSI, DDSI/MRSSI, pour signer :

- la correspondance courante émanant de la mission concernée ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la mission.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

**Programme téléservices professionnels de santé
Mme Annika DINIS**

Décision du 15 novembre 2010

La délégation de signature accordée à Mme Annika DINIS par décision du 1^{er} juillet 2010 est abrogée.

La délégation de signature accordée à Mme Annika DINIS, directeur du programme téléservices professionnels de santé, pour signer :

- la correspondance courante émanant de la direction du programme ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par la direction du programme.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

**Abrogation des délégations de signature
M. Marc ALLARD**

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Marc ALLARD par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Abdelkader BELKHIR

Décision du 1^{er} octobre 2010

La délégation de signature accordée à M. Abdelkader BELKHIR par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Hervé BLANC

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Hervé BLANC par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Olivier DELAVEAU

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Olivier DELAVEAU par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Alain DOUTRE

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Alain DOUTRE par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Pierre DUCA

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Pierre DUCA par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé*, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Jean-Luc FRIZOT

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Jean-Luc FRIZOT par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé*, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Patrick GENDRE

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Patrick GENDRE par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé*, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Kader KASSED

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Kader KASSED par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé*, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Christophe LACHENE

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Christophe LACHENE par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé*, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Laurence LEHEUP

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à Mme Laurence LEHEUP par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé*, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Jean LIEGEOIS

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Jean LIEGEOIS par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé*, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Gilles MENGUAL

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Gilles MENGUAL par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé*, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Catherine MORVAN-SIGWARD

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à Mme Catherine MORVAN-SIGWARD par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Belkacem MOUSSAOUI

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Belkacem MOUSSAOUI par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Lazaro PEJSACHOWICZ

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Lazaro PEJSACHOWICZ par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Dominique PLUS

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Dominique PLUS par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

M. Alain PONSOT

Décision du 1^{er} novembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Alain PONSOT par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

Mme Annie SCOTTO

Décision du 15 décembre 2010

La délégation de signature accordée à Mme Annie SCOTTO par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

DIRECTION DE LA STRATÉGIE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES (DSES)

Département études sur l'offre de soins (DEOS)

M. Gonzague DEBEUGNY

Décision du 1^{er} septembre 2010

La délégation de signature accordée à M. Gonzague DEBEUGNY par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Gonzague DEBEUGNY, responsable du département études sur l'offre de soins, DSES, pour signer :

- la correspondance courante du département ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

Direction des ressources humaines de l'établissement public (DRHEP)
Mme la docteure Chantal PRADOURA

Décision du 15 janvier 2011

La délégation de signature accordée à Mme la docteure Chantal PRADOURA par décision du 18 novembre 2009 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.
Signé : Frédéric VAN ROEKEGHEM, directeur général.